

TARIF SIMPLE

Applicable aux installations électriques basse tension de toute nature dont l'alimentation est inférieure à 63 ampères et que la consommation totale d'électricité par année est inférieure à 30'000 kWh.

La consommation est enregistrée par un compteur à simple tarif.

1. L'énergie est comptée à

6,50 centimes le kWh (hors taxes)
toute l'année de jour et de nuit

2. L'acheminement est compté pour le tarif Simple

9,80 centimes le kWh (hors taxes)

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de Frs. 6.-- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

Un récepteur de télécommande est posé, à la charge de l'abonné, pour commander :
- l'enclenchement du chauffe-eau la nuit

La location de compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

Les taxes légales et les services systèmes sont facturés en plus - *détails sur notre document « taxes légales »*

Ces tarifs s'entendent TVA non comprise.

Le tarif énergie s'applique pour les clients captifs et pour les consommateurs finaux qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau.

Selon les conditions générales en vigueur.

Validité du 01.01.18 au 31.12.18 ainsi que limité à notre réseau de distribution.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes